



Mairie d'AUBY
Lancement prestations d'entretien
pour la propreté de la ville
Décision n° 2026/010/MP

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260115-DD_2026_010-CC

S'LO

Publié le 16 janvier 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°611 Prestations de service,

Considérant le Dossier de consultation des entreprises relatif au marché "Prestations d'entretien pour la propreté de la ville " établi par le Service marchés publics ;

Considérant que le marché arrive à échéance le 28 février 2026 ;

Considérant la nécessité de maintenir les prestations ;

Considérant la volonté de confier le marché à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et/ou aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes ;

Considérant que le montant du marché est estimé à 207 000.00 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Prestations d'entretien pour la propreté de la ville ", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De passer le marché par procédure adaptée;

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, 15/01/2026
Bernard CZECH
Maire